

La médiation familiale



La médiation familiale consiste à faire appel à un **médiateur professionnel et indépendant** dans le but de trouver un **accord concernant la garde des enfants et les questions financières** après une séparation.

La médiation familiale peut aussi permettre de modifier des **accords déjà en place**, en particulier **à mesure que vos enfants grandissent**.

La médiation familiale vous aide à **garder le contrôle sur l'avenir de votre famille**.

La médiation familiale...

- vous aide à trouver des solutions concernant **l'éducation des enfants, vos biens et les questions financières** ;
- **est moins stressante** qu'une procédure au tribunal ;
- **vous permet d'économiser de l'argent**, car elle est souvent moins chère qu'une procédure au tribunal ;
- **vous aide** à donner la priorité **aux intérêts de vos enfants** ;
- **vous aide à ouvrir** au plus vite un nouveau chapitre de votre vie.

La médiation familiale



Conseils pratiques en cas de médiation familiale

- **L'aide juridique est disponible dans le cadre de la médiation familiale.** Elle peut couvrir le coût des séances de médiation et d'une MIAM (Mediation Information & Assessment Meeting, soit une réunion d'évaluation et d'information sur la médiation). Cette aide dépend de votre situation financière.
- Le gouvernement a mis en place un programme de chèques à durée limitée pour des séances de médiation familiale. Il prévoit **une contribution financière unique pouvant aller jusqu'à 500 £** pour les familles qui rencontrent des difficultés à trouver un accord sur la question des enfants.
- **Votre première entrevue vous donne l'occasion de présenter votre situation lors d'un entretien en tête à tête avec le médiateur, de manière confidentielle**, et de découvrir ce que la médiation peut vous apporter. Il s'agit de la MIAM, la réunion d'évaluation et d'information sur la médiation (Mediation Information & Assessment Meeting).
- Pour les familles marquées **par des violences familiales, le médiateur échangera avec vous en toute confidentialité et déterminera si** la médiation familiale peut convenir à votre situation.
- Les séances de médiation familiale peuvent être organisées dans **d'autres langues que l'anglais**.

Pour **trouver un médiateur familial près de chez vous** et pour plus d'informations sur les aides financières disponibles, rendez-vous sur le site suivant :

<https://www.familymediationcouncil.org.uk>

Lorsque vous cherchez un médiateur, vérifiez qu'il est bien inscrit au Family Mediation Council.